

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CM DU 31 MAI 2023

Présents : Nicolas CAZABET, Sandrine DE VERBIZIER, Delphine DUCROS, Pascal GUAY, Mathilde HERNANDEZ, Emmanuelle RAUFAST, Dominique ROUQUETTE-ALCARAZ, Hermine SIRGANT, Philippe SOUQUET

Représentés : Joëlle GAILLARD par Philippe SOUQUET

Excusés : Xavier FEUILLERAT

Absents : Jean-Jacques CLOS-ARCEDEC

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023.
- Approuvé le **Compte Administratif 2022** tel que suit :

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	135 284.59	013	Atténuation de charges	18 686.43
012	Charges de personnel	208 857.98	70	Produits des services	131 548.44
014	Atténuations de produits	449.00	73	Impôts et taxes	294 042.93
65	Autres charges de gestion courante	119 362.64	74	Dotations et participations	125 972.90
66	Charges financières	2111.75	75	Autres produits gestion courante	20 311.94
67	Charges exceptionnelles	0	76	Produits financiers	1.88
68	Dotations provisions semi-	0	77	Produits exceptionnels	43 121.89
022	Dépenses imprévues	0	78	Reprises provisions semi-	0
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		466 065.96	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		633 686.41
Section d'investissement					
010	Stocks	0	010	Stocks	0
20	Immobilisations incorporelles	0	13	Subventions d'investissement	67 358.57
204	Subventions d'équipements versées	0	16	Emprunts et dettes assimilées	0
21	Immobilisations corporelles	15 892.38	20	Immobilisations incorporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	204	Subventions d'équipement versées	0
23	Immobilisations en cours	0	21	Immobilisations corporelles	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 061.37	22	Immobilisations reçues en	0
13	Subventions d'investissement	0	23	Immobilisations en cours	0
16	Emprunts et dettes assimilées	14 437.99	10	Dotations, fonds divers et réserves	143 686.31
18	Compte de liaison	0	138	Autres subvent° invest. non transf.	0
26	Participations et créances rattachées	0	165	Dépôts et cautionnements reçus	0
27	Autres immobilisations financières	0	18	Compte de liaison	0
020	Dépenses imprévues	0	26	Participat° et créances rattachées	0
			27	Autres immobilisations financières	0
			024	Produits de cessions	0
<i>Total Dépenses Investissement</i>		33 391.74	<i>Total Recettes Investissement</i>		211 044.88

(suite en page suivante)

- Approuvé le **Budget Prévisionnel 2023** tel que suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	226 406.80	013	Atténuation de charges	0
012	Charges de personnel	209 217.32	70	Produits des services	128 144.00
65	Autres charges de gestion courante	154 718.46	73	Impôts et Taxes	262 058.00
66	Charges financières	2 200.00	74	Dotations et participations	99 016.00
67	Charges exceptionnelles	1 250.00	75	Autres produits de gestion courante	13 087.00
68	Dotation aux amortissements	1 342.00	76	Produits financiers	0
042	Dotations aux amortissements	2 670.00	77	Produits exceptionnels	0
023	Virement section investissement	144 521.96	002	Excédent de fonct reporté	240 021.54
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		742 326.54	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		742 326.54
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section d'investissement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	001	Excédent d'investissement reporté	10 324.95
13	Subventions d'investissement	0	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 350.56
16	Emprunts et dettes assimilées	15 160.00	13	Subventions d'investissement	7 710.84
21	Immobilisations corporelles	173 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	116 581.69
458101	Opérations sous mandat	100 000.00	021	Virement de la section fonct	144 521.96
<i>Total Dépenses Investissement</i>		288 160.00	<i>Total Recettes Investissement</i>		288 160.00

- Validé le projet de convention de reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires* entre la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et la commune de CASSAGNE et autorisé M. le Maire à la signer.

** La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a prévu dans son article 67 la création d'un fonds de soutien, dit fonds d'amorçage, en faveur des communes afin de contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves pour lesquels sont organisées des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial prévu à l'article L. 551-1 du code de l'éducation et qui sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine ou huit demi-journées par semaine comprenant cinq matinées. Cet article prévoit en outre que les communes qui ont transféré la compétence en matière de dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires des écoles à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) reversent à cet établissement les aides qu'elles ont perçues. Monsieur le Maire précise que ces reversements ont déjà lieu chaque année. Pour formaliser ce reversement annuel, et à la demande du Trésor Public, Monsieur le Maire propose une convention qui pourrait intervenir entre la commune et la communauté de communes et précise que le Conseil communautaire en a approuvé le principe lors de sa réunion du 25 mai 2023. Cette convention précise les modalités de reversement, qui correspondent à la pratique en vigueur.*

- Adopté le projet de remplacement des jeux extérieurs de l'école. En effet, le rapport de vérification annuelle des jeux extérieurs de l'école communale, établi l'an passé par

la société de contrôles réglementaires Bureau Veritas, fait apparaître des défauts ou des anomalies. En conséquence, il y a lieu de prévoir le remplacement de ces jeux extérieurs. Plusieurs devis (cinq) ont été établis par différentes entreprises spécialisées dans l'aménagement de plein air. La proposition présentée par la SARL Loisirs Diffusion sise à Pamiers (09100) pour la somme de 3 175 € HT soit 3 810 € TTC a été retenue. Le Conseil Municipal va solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ; ce projet est subventionnable à hauteur de 40% maximum. Le remplacement des jeux aura lieu en août.

- Décidé le renouvellement de la convention de service avec la Communauté de Communes pour l'Enfance-Jeunesse, pour la mise à disposition des agents en charge des activités périscolaires et employés dans les mairies, avec le cas échéant une mise à disposition concomitante à l'APEAI (Association des Parents d'Elèves et d'Animations Intercommunales).
- Élu M. Pascal GUAY en tant que nouveau délégué à la commission territoriale du SDEHG de SALIES DU SALAT et SAINT-MARTORY, suite à la démission de Mme Céline LECLERC. Il siègera à la commission territoriale aux côtés de Mme Emmanuelle RAUFAST, élue en 2020.